

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00052 Numéro SIREN : 415 196 765 Nom ou dénomination : 7 CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2024 sous le numéro de dépôt 11316

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 7 CONCEPT		LE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		8 quai de Bir Hakeim 94410 SAINT MAURICE				Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 1 5 1 9 6 7 6 5 0 0 0 5 1		SOUS LE N°		11 316		Néant ☐	
								Exercice N clos le, 31/12/2023	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		2 808 3 500	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
		Terrains		AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU		206 568 27 756	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CC		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI		61 968 61 968	
TOTAL (II)		BJ		BK		209 376 93 224			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		16 542 16 542	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		350 666 411 938	
		Autres créances (3)		BZ		CA		13 798 13 798	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
		Disponibilités		CF		CG		932 952 932 952	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		50 924 50 924	
TOTAL (III)		CJ		CK		350 666 1 426 155			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		560 042 1 519 379			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 7 CONCEPT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)			DA	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	573 886	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	247 452	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	854 338	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	12 242	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	258 794	
	Dettes fiscales et sociales			DY	394 003	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	665 040		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 519 379		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	665 040
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF			
			services *	FG	2 494 577	FH		FI	2 494 577		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	2 494 577	FK		FL	2 494 577		
	Production stockée*							FM			
	Production immobilisée*							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	8 298		
	Autres produits (1) (11)							FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	2 502 876		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS		
Variation de stock (marchandises)*							FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	771 932			
Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	32 812			
Salaires et traitements*							FY	718 220			
Charges sociales (10)							FZ	298 857			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		{	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) - dotations aux provisions*	HS				GA	8 724		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	328 875				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
Autres charges (12)							GE				
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	2 159 423			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	343 453		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*							GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
	Total des produits financiers (V)							GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	2		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
	Total des charges financières (VI)							GU	2		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(2)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	343 451		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS 7 CONCEPT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	8 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	334		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	7 646		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 980		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	19		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	96 018		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 510 876		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 263 424		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	247 452		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	87 733	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 298	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatIVES	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		Pénalités, amendes fiscales et pénales				334	
		Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				7 646	
		Produits des cessions d'éléments d'actif					8 000
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 7 CONCEPT

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 358	KE		KF	3 950	
CORP	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	46 222	KW		KX	1 139	
		Matériel de transport*				KY	3 723	KZ		LA	8 096	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	171 464	LC		LD	11 774	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	221 410	LO		LP	21 010	
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	61 968	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	61 968	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	285 736	0H		0J	24 960		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	6 308	LW		1X		
CORP	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM	47 361	MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP	8 096	MQ	3 723	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	183 239	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	8 096	NH	234 324	NI		
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	61 968	2F		2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	61 968	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	8 096	0L	302 601	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 7 CONCEPT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 358	PF	449	PG		PH	2 808		
TOTAL I		RK	2 358	RM	449	RN		RO	2 808		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	32 467	QE	2 671	QF		QG	35 139		
	Matériel de transport	QH	3 723	QI	449	QJ	449	QK	3 723		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	162 552	QM	5 152	QN		QO	167 705		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	198 744	QV	8 274	QW	449	QX	206 568		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	201 102	OP	8 724	OQ	449	OR	209 376		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL				NM			NO			
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 7 CONCEPT</u>							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	21 790	6U	328 875	6V		6W	350 666
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	21 790	TY	328 875	TZ		UA	350 666
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	21 790	UB	328 875	UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	315 083	UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	61 968	UV		UW	61 968			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	420 656		420 656					
		Autres créances clients	UX	341 947		341 947					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	201		201					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 953		2 953					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 504		10 504					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	139		139					
		Charges constatées d'avance	VS	50 924		50 924					
	TOTAUX			VT	889 295	VU	827 327	VV	61 968		
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	258 794		258 794					
		Personnel et comptes rattachés	8C	120 420		120 420					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	110 218		110 218					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	153 946		153 946						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 419		9 419						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	12 242		12 242					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	665 040	VZ	665 040					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 249							

Désignation de l'entreprise : SAS 7 CONCEPT

Néant ☐

Exercice N, clos le :
31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	53 239	XE	57 270
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 031		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	334
	Amendes et pénalités	WJ	334	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	96 018
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
							WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19%							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)									XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	{	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		)	XG			
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL						
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH						
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	401 074				
					déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	401 074	XO			

PLAQUETTE ANNUELLE

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 7 CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 519 380 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 247 452 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 358	3 950		6 308
Immobilisations incorporelles	2 358	3 950		6 308
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 222	1 140		47 362
- Matériel de transport	3 724	8 096	8 096	3 724
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	171 464	11 775		183 239
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	221 410	21 011	8 096	234 325
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	61 968			61 968
Immobilisations financières	61 968			61 968
ACTIF IMMOBILISE	285 736	24 961	8 096	302 601

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 950	21 011		24 961
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 950	21 011		24 961
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 096		8 096
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		8 096		8 096

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 358	450		2 808
Immobilisations incorporelles	2 358	450		2 808
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	32 468	2 671		35 139
- Matériel de transport	3 724	450	450	3 724
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	162 553	5 153		167 706
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	198 744	8 274	450	206 569
ACTIF IMMOBILISE	201 102	8 724	450	209 377

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 889 295 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	61 968		61 968
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	762 605	762 605	
Autres	13 798	13 798	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	50 924	50 924	
Total	889 295	827 327	61 968
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 60,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 665 041 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 794	258 794		
Dettes fiscales et sociales	394 004	394 004		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 243	12 243		
Produits constatés d'avance				
Total	665 041	665 041		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 249			
(**) Dont envers les associés	12 243			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	159 871
CONGES A PAYER	68 420
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	52 000
Charges sociales s/congés à payer	30 105
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	23 519
ETAT AUTRES CH. A PAYER	4 031
Total	337 946

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	50 924		
Total	50 924		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

7 CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 30 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 8 QUAI DE BIR-HAKEIM
94410 SAINT MAURICE

415 196 765 RCS CRETEIL

DEUXIEME RESOLUTION ADOPTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 MAI 2024

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31-12-2023, soit 247 452.40 euros, de la façon suivante :

• REPORT A NOUVEAU	97 452.40 euros
• DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	150 000.00 euros

	247 452.40 euros
	=====

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour, à raison de 300 euros par action.

Sur le plan fiscal, pour les actionnaires personnes physiques, cette distribution de dividendes sera soumise au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (PFU ou "Flat Tax"), sauf option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

